

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque. — IV Vertu providentielle de la guerre. — V L'Irlande indépendante. — VI Trois nouveaux évêques de Guinée. — VII Soeurs de Sainte-Anne: vêtue et profession religieuse.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 22 août

Messe du 13e dim., **semi-double**; mém. de l'oct. de l'Assomption (dans le dioc. de S. Hyac., 2e or. de S. Hyac.) et des Ss. Timothée et comp.; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de S. Philippe de Beniti, de l'oct. de l'Assomption (et de S. Hyac.).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 29 août

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 25 août, saint Louis (Montréal et Terrebonne); du 28, saint Augustin.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 25 août, saint Louis (Bon-Secours); du 27, saint Césaire; du 29, sainte Sabine.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 25 août, saint Louis (East-Angus); du 28, saint Augustin (Woburn); du 29, Décollation de saint Jean-Baptiste (Chartierville).

Diocèse de Joliette. — Du 24 août, saint Barthélemy.

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Du 25 août, saint Louis (Poltimore et Brownsburg).

Diocèse de Pembroke. — Du 25 août, saint Louis (Wasawasa); du 26, saint Zéphirin (Mackay-Station).

Diocèse de Haileybury. — Du 24 août, saint Barthélemy (Doucet); du 25, saint Louis (Nédélec); du 26, saint Zéphirin (la Tuque).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 22 août, N.-D. des Sept Allégées; du 29, saint Adelphe (de Champlain).

Diocèse de Nicolet. — Du 25 août, saint Louis (Blanford); du 26, saint Zéphirin (Courval). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|----------|---------|--|
| Lundi | 23 août | — Petites Soeurs des Pauvres. |
| Mercredi | 25 " | — Noviciat des Frères de Sainte-Croix. |
| Vendredi | 27 " | — La Trappe. |
| Dimanche | 29 " | — Soeurs de la Providence (Maison mère). |

ANNIVERSAIRE du SACRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE

C'ÉTAIT, cette année, le 23e, et il tombait le dimanche (8 août). Nous ne pouvions pas nous attendre à une nombreuse assistance du clergé, nos confrères étant pour le très grand nombre absolument retenus par les occupations du saint ministère. Ce fut pourtant une occasion que les principaux curés et les supérieurs d'ordres de Montréal ne voulurent pas laisser passer de manifester leur respectueuse sympathie au chef du diocèse, qui en est sûrement, pour reprendre les mots de M. le chanoine-curé de la basilique, "l'orgueil et le charme".¹

Dès la veille, Mgr Emard, évêque de Valleyfield, était venu saluer Monseigneur, et, le jour même, Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke, voulut bien être des nôtres. Les membres du clergé diocésain d'ailleurs, s'ils n'étaient pas très nombreux, ne laissaient pas que d'être représentatifs. Et nous savons bien, comme l'a dit encore M. le curé de la basilique, que tous

¹ M. le chanoine Harbour a dit exactement que Monseigneur était ainsi l'orgueil et le charme de sa maison archiépiscopale; mais ses paroles s'appliquent également à "la grande maison de famille" que constitue le diocèse.

nos confrères, aussi bien que les membres de nos communautés et les fidèles en général, étaient, ce jour-là, d'esprit et de coeur, devant Dieu, auprès de Mgr l'archevêque.

Plus intime, l'anniversaire du sacre prit naturellement le caractère d'une fête de famille, dans laquelle le père a dû voir, une fois de plus, quelle place il occupe dans le coeur de ses enfants, et les enfants, quel père, toujours puissant en actes et bon autant que généreusement délicat, ils ont dans leur premier pasteur.

Monseigneur a tenu à officier lui-même pontificalement et il a répondu, comme il sait le faire, aux sentiments de respect et d'affection qui lui ont été exprimés du haut de la chaire. Pour tous, revoir Sa Grandeur sous les dehors si expressifs de la majesté pontificale, ce fut une joie et une consolation. Monseigneur n'est pas, sans doute, complètement remis de la cruelle maladie qui l'a obligé a cours de l'année à tant de ménagements. Mais nous sommes en droit d'être confiants, si, surtout, ainsi qu'il l'a demandé, nous savons nous unir autour de lui dans l'esprit de prière, " la ressource par excellence ".

La messe pontificale, célébrée à 11 heures, fut très solennelle. M. le chanoine Cousineau, M. le chanoine Mousseau et M. l'abbé Binet, ainsi qu'un diacre et un sous-diacre d'office, assistaient Monseigneur à l'autel, cependant que M. l'abbé Roy dirigeait les cérémonies. Les vastes nefs de la basilique étaient brillamment illuminées et les autels superbement décorés de fleurs et de verdure. A l'orgue, sous la direction du professeur Laurendeau, " le choeur de la cathédrale " rendit une messe en musique avec sa maîtrise accoutumée.

Après son prône, à l'évangile, M. le chanoine Harbour, curé de la basilique, a salué avec bonheur l'anniversaire qu'on célébrait. Ce matin, a-t-il dit, tous vos prêtres, Monseigneur, ont eu à leur messe un souvenir particulier pour Votre Gran-

deur. Et de même, tous les coeurs de vos fidèles, dans les communautés et dans les familles du diocèse, se sont unis dans une ardente prière d'action de grâce et de supplication vers le coeur de Jésus, dans lequel, dès le jour de votre consécration épiscopale, vous mettiez naguère toute votre confiance.

Il y a un an, à pareille date, nous avions le bonheur de vous exprimer nos respectueuses félicitations pour l'heureuse issue de votre voyage à Rome. Vous étiez revenu, en effet, les mains si pleines de bienfaits, et vous étiez si heureux de les répandre, que ce n'est que plus tard qu'il nous fut, hélas! donné de constater combien cher tout cela nous avait coûté.

Grâce à Dieu, ces mois de maladie sont passés et l'aurore brille aujourd'hui de votre 24^e année d'épiscopat. De tout notre coeur, nous souhaitons que cette année soit heureuse, et votre présence à l'autel, ce matin, nous permet d'en bien augurer. Qu'elle soit heureuse, en effet, pour votre santé d'abord, c'est notre première prière! Qu'elle soit heureuse pour votre administration diocésaine, dans laquelle vous êtes immédiatement secondé avec tant de dévouement, de largeur de vue et d'entrain! Qu'elle soit heureuse pour les oeuvres qui vous sont chères, en particulier pour la grande oeuvre de l'université, qui s'organise chaque jour méthodiquement et avec un succès croissant!

Enfin, affirme M. le curé, cette nouvelle année d'épiscopat sera heureuse pour Mgr l'archevêque, dans le milieu plus intime qui l'entoure, la paroisse de la basilique et la maison archiépiscopale.

Mgr l'archevêque, du haut de son trône, a alors pris la parole à son tour. Mes bien chers frères, a-t-il dit, les sentiments et les voeux, qui viennent de m'être exprimés avec tant de sincérité et de délicatesse, sont, je le sais, ceux de mes prêtres et de vous tous. J'en suis vivement touché. Les circons-

tances actuelles font que vous n'attendez pas de moi, en ce moment, un long discours. Il me serait, certes, agréable de toucher à plusieurs sujets consolants qui intéressent la vie du diocèse. Mais la prudence me commande d'être bref. Je ne vous dirai qu'un mot du coeur.

C'est il y a un an, le 8 août 1919, que je célébrais, dans cette basilique, ma dernière messe pontificale. Depuis lors, j'ai été forcément éloigné de toutes les belles cérémonies de ma cathédrale. Mais combien, par la pensée, je les ai vécues avec vous ! De loin, je suivais toutes vos fêtes, je me réjouissais du zèle du clergé et de votre piété à tous, et, tout en faisant avec soumission mon sacrifice, je demandais à Dieu de vous revenir. Merci à Dieu ! Je vous suis revenu.

Avec quelle émotion, vous le comprenez, encore sous le coup de l'épreuve qu'impose la maladie, je monte ce matin à cet autel de la cathédrale-basilique, où, il y a 23 ans, j'ai reçu la plénitude du sacerdoce ! Que de figures aimées et disparues j'y revois groupées en ce moment ! Ah ! l'offrande que je faisais alors au Seigneur de moi-même, avec quel sentiment profond je la renouvelle ! *In Domino confido* ! Notre-Seigneur est le maître. Nous ne sommes tous que des serviteurs — et souvent des serviteurs inutiles, comme dit l'apôtre : *servi inutiles sumus* ! Quand même, lorsque Dieu nous permet de travailler pour lui au salut des âmes, la tâche est douce. S'il le veut bien, je l'accepte de grand coeur.

Je tiens, dans cette circonstance, à ajouté Monseigneur, à remercier mon auxiliaire, mon vicaire général, mes chanoines et les autres prêtres de ma maison, qui m'ont tant aidé à l'heure de l'affliction. Que Dieu les récompense ! Et il les récompensera. Merci également à tout mon clergé, aux communautés et aux fidèles de mon diocèse, pour leur zèle et leur activité, pour les bonnes prières dont ils m'ont secouru. La prière,

par tous ceux qui croient, c'est la ressource par excellence. Tenons-nous-y ! Gardez mon souvenir devant Dieu, et, soyez-en sûrs, devant Dieu, je garderai le vôtre. En ce moment, j'adresse au ciel mes meilleurs vœux pour vous tous, pour le diocèse, pour mon clergé, pour mes communautés, pour toutes vos chères familles, et j'appelle sur vous, sur votre vie, sur vos enfants à tous, l'abondance des bénédiction du Dieu tout-puissant. — Ainsi soit-il. E.-J. A.

VERTU PROVIDENTIELLE DE LA GUERRE

LE *Bulletin de l'Institut catholique de Paris* continue la publication des leçons sur l'histoire de l'Eglise du Père Yves de la Brière. Le sujet traité cette année était d'une haute actualité : "Le catholicisme et l'organisation internationale." Nous en donnons un extrait qui répond à la question si souvent entendue : " Pourquoi la guerre ? "

Toutes les explications doctrinales sur les conditions de la juste guerre ne suppriment pas le problème philosophique posé devant les âmes qui réfléchissent par l'existence même d'un fléau tel que la guerre. C'est l'un des aspects les plus troublants du problème plus général de l'existence du mal physique et moral sur la terre.

Comment le Dieu très bon et très saint laisse-t-il s'accomplir d'aussi affreuses catastrophes ? S'il ne peut les empêcher, où est sa toute-puissance ? Si, pouvant les empêcher, il les permet néanmoins, où donc est sa sagesse, où donc est sa bonté ?

Les philosophes chrétiens répondent à juste titre que, si Dieu permet ici-bas le mal, sous quelque forme et à quelque degré que ce puisse être, il ne le permet que comme une épreuve miséricordieuse et salutaire, toujours en vue d'un bien d'or-

dre plus élevé. Qu'il s'agisse des cruautés sanglantes de la guerre ou qu'il s'agisse de la maladie et de la mort, de la peste et de la famine, des crimes et des scandales, de chacune des douleurs et de chacune des hontes de la condition présente, toutes ces choses font partie de notre épreuve morale d'ici-bas : épreuve dont l'amertume constitue précisément la noblesse et la grandeur ; épreuve qui nous oblige à opter entre la raison et les sens, entre le devoir et le caprice, entre le bien et le mal ; épreuve qui pose le sacrifice plus ou moins douloureux et plus ou moins tardif des biens périssables de la terre pour condition méritoire de la conquête des vrais biens spirituels dont la valeur est impérissable ; épreuve austère et sublime qui, dans l'ascension laborieuse vers l'immortalité, fait monter l'âme humaine par les défilés sombres vers les sommets glorieux — *per angusta ad augusta*.

Sur cette solution philosophique du problème, la doctrine révélée de Dieu projette une lumière plus intense. Les trois dogmes du péché originel, de la rédemption par le Christ et de la communion des saints aident à mieux discerner à la fois la raison d'être, la vertu méritoire et surnaturelle, le caractère fécond et divin de notre épreuve morale. Le dogme du péché originel nous apprend que les douleurs et les désordres de notre condition présente résultent d'une déchéance primitive, causée par la désobéissance même de l'homme à l'égard de son créateur et de son père. Le mystère de la Rédemption nous permet de transfigurer notre épreuve par l'union avec le sacrifice du calvaire et l'expiation libératrice de nos péchés publics et privés. Le dogme de la communion des saints nous enseigne la réversibilité sur les pécheurs des oeuvres saintes accomplies par les justes et l'offrande magnanime des souffrances imméritées des justes pour le salut des coupables. Les catastrophes douloureuses d'ici-bas prennent alors une valeur

privilégiée pour aider les âmes croyantes dans la marche vers l'éternelle lumière par la voie royale de la croix.

Mais ce qui est vrai de chacune des calamités de la vie présente devient plus spécialement vrai de l'effusion du sang humain par la guerre. Quelque criminelles que puissent être, en effet, les passions qui ont rendu nécessaire l'appel à la force des armes et qui trouvent dans la guerre elle-même tant d'occasions détestables de s'assouvir, il ne faut pas nier que la guerre peut posséder une valeur toute privilégiée d'expiation et souvent aussi de régénération morale et sociale.

Il y a une magnifique part de vérité dans les considérations brillantes, audacieuses et paradoxales, que Joseph de Maistre met dans la bouche de son sénateur russe au septième entretien des *Soirées de Saint-Petersbourg*. La guerre atteint, en effet, une horreur tragique. L'épreuve de la guerre prend une extension, se répercute par de lointains et douloureux contre-coups, qui n'apparaissent pas au même degré dans les autres calamités publiques. La liberté humaine joue dans la guerre un rôle autrement considérable que dans n'importe quelle catastrophe plus ou moins analogue. La guerre met directement en action des sentiments très nobles, très profonds et très généreux de l'ordre moral. Elle les exalte, les surexcite jusqu'à leur énergie la plus intense.

Voilà pourquoi la guerre crée une atmosphère où l'oeuvre de Dieu peut s'accomplir avec exceptionnelle splendeur; où la ferveur religieuse peut retrouver toute sa puissante fécondité; où peuvent s'épanouir, sous l'action intérieure de la grâce divine, les hautes vertus chrétiennes qui sauvent les âmes et transfigurent les peuples.

C'est donc très particulièrement dans la guerre que se réalise l'expiation rédemptrice des fautes commises par les individus et les sociétés. Justes et pécheurs subissent ensemble la

erue
coup
des
et p
veul
prov
sacri
eipli
leur
La
au m
misé
sein



L
gne
d'un
don
cise
qui
l'A
Toi
but
fat
—
noi
qui
soi

cruelle mais sanctifiante épreuve, et la dette plus lourde des coupables est acquittée au centuple par le religieux héroïsme des meilleurs d'entre leurs frères. C'est encore dans la guerre et par la guerre que les nations, si elles savent comprendre et veulent profiter, peuvent recueillir les bienfaits divins d'une providentielle épreuve, et, grâce à la pratique de l'effort et du sacrifice, grâce à de viriles leçons de sens patriotique et de discipline hiérarchique, trouver le secret de leur grandeur et de leur régénération à venir.

La méditation du croyant ne s'égare pas quand elle discerne, au milieu des horreurs tragiques de la guerre, l'exercice de la miséricorde divine et l'accomplissement d'un admirable dessein d'amour.

L'IRLANDE INDEPENDANTE¹

OMME elle l'avait fait pour l'Autriche, la *Documentation catholique*, après une enquête qui a demandé des mois de travail, a dressé le dossier de l'Irlande.

La situation inextricable où s'est trouvée la Grande-Bretagne lorsque la question d'Irlande s'est ouverte est le résultat d'une vieille politique anglaise qui date de plusieurs siècles et dont elle n'avait pas prévu les conséquences. Voulant angliciser l'Irlande, l'Angleterre y a introduit un élément anglais qui s'y est implanté. Mais rejeté par la masse des autochtones l'Anglais protestant a dû se confiner dans un comté, l'Ulster. Toutes les difficultés auxquelles la Grande-Bretagne est en butte viennent de cette incrustation, de cette "plantation" fatale.

¹ Vu l'importance des événements qui se déroulent en Irlande, nous reproduisons de la *Croix de Paris* (6 juillet 1920) cet article qui nous paraît bien délimiter le conflit qui s'affirme. Nous le faisons d'ailleurs sous toutes réserves et pour renseigner nos lecteurs.

Cette province garde cependant encore 47 pour cent de sa population catholique, mais les grands propriétaires, les fonctionnaires, les industriels sont des *orangistes*, descendants des envahisseurs. Le *home rule* accordé par le parlement anglais en mars 1914 allait enfin apporter un apaisement à ce long différend national. L'opposition d'une minorité sectaire implantée en a empêché l'exécution.

Survint la grande guerre. L'application de ce *home rule* fut différée. Le kaiser avait escompté les embarras que la situation de l'Irlande devait causer à l'Angleterre et il ne redoutait pas de rencontrer un adversaire dans un pays ainsi travaillé par les difficultés intérieures. Ses calculs furent déçus.

Les temps ont marché. Les Irlandais, qui se seraient contentés d'un *home rule* il y a six ans, ne peuvent plus se satisfaire de son ombre. Ils veulent l'indépendance, et ils l'auront. Sur ce point, l'épiscopat d'Irlande tout entier est d'accord.

Son loyalisme est de tous temps. En 1618, quand venait de se former la plaie de l'Ulster, le synode d'Armagh enjoignait aux prêtres " d'éviter soigneusement de discourir en public ou en particulier sur les affaires de l'Etat... laissant à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ". Au seuil du XXe siècle, les évêques font entendre la même recommandation de fidélité au gouvernement établi.

Mais l'épiscopat déplore une trop longue oppression dont sa sollicitude pour ses ouailles a prévu les périls. Réprouvant de toutes ses forces les crimes que la misère et l'exaspération ont amené les Irlandais à commettre, fidèle à la loi divine qui ne permet pas les actes de violence et de rébellion, il condamne les attentats journalièrement commis par les *sinn feiners*, mais il se garde bien, comme le disait en chaire Mgr Gilmartin, alors évêque de Clonfert, " de dire un seul mot qui puisse entraver les réclamations de la nation irlandaise pour la plus grande somme de liberté ".

En 1917, l'Angleterre avait senti le besoin d'apaisement et la nécessité de se montrer plus équitable. Elle offrit à l'Irlande de se réunir en une *convention* nationale, chargée de discuter son propre sort. Cette *convention* achevait ses travaux le 5 avril 1918 et adoptait un plan d'autonomie dû à l'évêque de Raphoe, plan qui n'avait rien de menaçant pour l'Ulster puisqu'il lui accordait une représentation de 40 pour cent dans la future chambre des communes. L'oeuvre de cette *convention* devait être sanctionnée par le gouvernement anglais. Elle ne le fut pas.

Une dernière violence vint mettre le comble à l'exaspération. La loi de conscription fut déclarée applicable à l'Irlande, malgré les graves avertissements des personnes les plus autorisées. L'épiscopat, serré à Maynooth autour du cardinal Logue, primat de toute l'Irlande, le lord-maire de Dublin, les chefs politiques tels que M. Dillon, nationaliste, M. O'Brien, travailleur, M. Healy, indépendant, et M. de Vallera, le plus actif des *sinn feiners*, signèrent un manifeste au pays, qu'accompagna une lettre pastorale collective, où on pouvait lire : " L'Angleterre essaye d'imposer la conscription à l'Irlande contrairement à la volonté de la nation irlandaise et malgré les protestations de ses représentants. Par le fait des relations historiques entre ces deux pays, depuis des siècles, nous considérons la conscription, imposée de cette manière, comme une loi oppressive et inhumaine, à laquelle le peuple d'Irlande a le droit de résister par tous les moyens conformes à la loi de Dieu. . . — A toutes les messes publiques de ce dimanche, une annonce sera faite, indiquant l'heure et le lieu d'une réunion pour prendre, hors de l'église, un engagement d'honneur dont voici la formule : " Ne reconnaissant pas au gouvernement de Grande-Bretagne le droit d'imposer le service obligatoire à notre pays, nous nous engageons solennellement les uns envers les autres

à résister à la conscription par les moyens les plus efficaces dont nous pouvons disposer. ”

La résolution proposée, le *pledge* recevait aussitôt à Dublin 150,000 signatures. A Tipperary, après la messe de midi, 10,000 hommes se réunirent autour de l'église et un vicaire général harangua la foule du haut du parvis : “ L'heure, dit-il, est solennelle, elle demeurera historique. Elle nous impose, à nous qui prenons ce *pledge*, une grave et publique responsabilité. Et voici une nouvelle preuve des indissolubles liens unissant évêques, prêtres et fidèles d'Irlande. ” Alors, la foule, la main levée, re-dit avec l'orateur chaque mot du *pledge*. A Derry, en Ulster, ce fut une scène particulièrement impressionnante quand, au sortir de la messe, des milliers d'Irlandais, tombant à genoux, répétèrent avec le prêtre chaque mot de la tragique résolution.

Si l'on s'étonne de voir un épiscopat mêlé d'aussi près aux questions nationales, qu'on se souvienne du titre ancien des évêques : *defensor civitatis*, défenseur de la cité. Ce caractère de *defensor civitatis* apparaît peut-être davantage en Irlande qu'ailleurs par le fait de tout un passé de souffrances communes. Rien ne pouvait séparer les pasteurs du troupeau.

Nous avons dit déjà ce qu'il fallait penser du nouveau projet de *home rule*, et pourquoi il est inacceptable. Certaines clauses dissimulées dans ses recoins, donnent à réfléchir. Ainsi, ce serpent caché : “ Les lois relatives aux serments illicites ou aux assemblées illicites en Irlande ne s'appliqueront pas aux francs-maçons. ” Les francs-maçons sont ainsi mis au-dessus des lois ! Les catholiques se demandent à bon droit ce que cette mesure d'exception cache de menace !

Comment, dans ces conditions, pourrions-nous ne pas être avec les Irlandais, pour le but à atteindre ? Les malheurs de ce peuple, les injustes lois qui l'ont accablé, la persécution

perfi
ques
tout
à jug
et su
No
derni
chie,
Irlan
un je
renou
Not
souve
nous
obtien
voulu
politi
est fl.



épisc
L'u
Mgr
guère
rieur
(Van
ray, I

perfide des catholiques irlandais, la position unanime des évêques dans la question, les nouveaux périls dont on les menace, tout nous presse de prendre leur défense, sans que nous ayons à juger le détail des moyens employés pour atteindre le but et sur lesquels les évêques ont parlé avec autorité.

Nous avons confiance dans les destinées de l'Irlande. Les dernières paroles du saint archevêque d'Armagh, saint Malachie, nous donnent cette confiance: " L'Eglise de Dieu, en Irlande, ne tombera jamais. Cela aura longtemps tardé, mais un jour mon pays surgira en sa puissance, en sa fraîcheur renouvelée. "

Nous répudions sans doute les crimes qui atteignent le plus souvent des innocents et sont réprouvés par la loi divine. Mais nous n'hésitons pas à former le voeu que l'Irlande catholique obtienne de la justice des Anglais une indépendance qui est voulue par l'unanimité de son peuple. Ce serait de bonne politique de se donner l'apparence de la générosité, lorsqu'il est flagrant qu'on y sera un jour obligé !

R. L. C.

TROIS NOUVEAUX EVEQUES DE GUINEE

 A congrégation du Saint-Esprit, si rudement frappée en janvier dernier par le naufrage de l'*Afrique*, vient de recevoir l'honneur d'une triple nomination épiscopale intéressant ses missions du golfe de Guinée.

L'une de ces désignations donne un remplaçant au regretté Mgr Jalabert en la personne du Père Louis Le Hunsec, naguère curé de Dakar, et appelé en août 1919 au conseil supérieur de la congrégation, à Paris. Né en 1878, à Ploermel (Vannes), Mgr Le Hunsec fit ses études à Sainte-Anne d'Auray, puis au séminaire français à Rome, où il prit ses grades

en philosophie et théologie. Il partit pour l'Afrique en 1903, remplit plusieurs postes importants, devint vicaire général de Mgr Jalabert et fut préconisé le 11 mai évêque d'Europus et vicaire apostolique de la Sénégambie.

Les deux autres sièges sont créés. Le premier à Konakry, en Guinée française, en faveur de Mgr Raymond Lerouge, déjà préfet apostolique de cette mission, qui lui doit pour beaucoup son développement actuel très remarquable. Mgr Lerouge est né à la Chaise-Baudoin, au diocèse de Coutances, en 1876. Il fut élève de l'Abbaye-Blanche (Mortain), puis du grand séminaire de Coutances, d'où il vint chez les Pères du Saint-Esprit. Profès en 1900, il s'embarqua en 1902. Il fut longtemps procureur de la mission de la Guinée et eut à s'occuper comme tel de toutes les fondations qui marquèrent l'époque de son prédécesseur. Préfet apostolique à la mort de celui-ci (1911), rentré en 1919 pour le chapitre général de sa congrégation, il a été nommé évêque de Selge et vicaire apostolique en mai 1920.

L'autre siège est celui d'Onitsha, dans la Southern Nigeria anglaise, et le titulaire en est Mgr Joseph Shanahan, irlandais d'origine, mais qui a fait toutes ses études en France, depuis ses classes de grammaire jusqu'à sa théologie. Chose assez curieuse, il possède même le baccalauréat français. Missionnaire au Niger depuis 1902, il devint en 1905 préfet apostolique de cette mission, qui prit sous sa direction une grande importance et qui est, aujourd'hui, l'une de celles où l'on compte le plus grand nombre de chrétiens. Mgr Shanahan vient d'être préconisé évêque titulaire d'Abila et voit son titre de préfet changé en celui de vicaire apostolique. Mgr Shanahan est né à Glankeen (Cashel), le 6 juin 1871, il doit être sacré au séminaire central d'Irlande, à Maynooth.

Le
Soeu
une
On
Soeu
Mari
Mari
dite
Riga
de I
les,
Jear
Clai

Le
Soei
Star
fess

O
Ros
Bon
Sou
Mar
Soei
Soei
Mar
Soei
Mar
Mar
la,
Soei
Mar
Cat
Mar

L

SŒURS DE SAINTE-ANNE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le vendredi, 23 juillet, au Mont-Sainte-Anne, maison-mère des Soeurs de Sainte-Anne (Lachine), le Père Hudon, s. j., présidait une cérémonie de vêtue et prononçait l'allocution de circonstance.

Ont revêtu le saint habit: Mlles Daignault, de Valleyfield, dite Soeur **Valentin-Marie**; Claudia L'Ecuyer, de l'Acadie, dite Soeur **Marie-Vitaline-de-Jésus**; Irène L'Ecuyer, de l'Acadie, dite Soeur **Marie-Stanislas-de-l'Eucharistie**; Berthe Handfield, de Montréal, dite Soeur **Marie-Gertrude-des-Anges**; Marie-Anne Dandurand, de Rigaud, dite Soeur **Marie-Anne-de-la-Présentation**; Eugénie Gollain, de Papineauville, dite Soeur **Marie-Jeanne-Elisabeth**, *novices vocales*, — et Mlles **Marie-Anne Vachon**, de Locheil, dite Soeur **Marie-Jeanne-Imelda**; **Yvonne Chartrand**, de Curran, dite Soeur **Marie-Claire-Yvonne**, *novices coadjutrices*.

Le samedi, 24 juillet, au Mont-Sainte-Anne, maison-mère des Soeurs de Sainte-Anne (Lachine), M. le curé Piette, de Saint-Stanislas-de-Kostka (Montréal), présidait une cérémonie de profession religieuse.

Ont émis les voeux perpétuels: Soeur **Marie-Anne-Lucile**, Soeur **Rose-Eveline**, Soeur **Marie-François-du-Crucifix**, Soeur **Marie-de-Bon-Secours**, Soeur **Marie-Louise-Emma**, Soeur **Marie-Bernadette-Soubirous**, Soeur **Marie-Cécile-Thérèse**, Soeur **Marie-Jocelyne**, Soeur **Marie-Edouardina**, Soeur **Marie-Denise**, Soeur **Marie-Engelbert**, Soeur **Marie-Théophanie**, Soeur **Marie-Anselme**, Soeur **Marie-Marthe**, Soeur **Marie-Thomas-de-Jésus**, Soeur **Marie-Pierre-de-Rome**, Soeur **Marie-Wilbrod**, Soeur **Marie-Jean-Charles**, Soeur **Marie-Placide**, Soeur **Marie-Angèle-de-Brescia**, Soeur **Marie-Joseph-Honoré**, Soeur **Marie-Séraphine**, Soeur **Marie-Michel**, Soeur **Marie-Justina**, Soeur **Marie-Anne-Eustelle**, Soeur **Marie-Anna-Gilberte**, Soeur **Marie-Azella**, Soeur **Marie-Alphonse-du-Sacré-Coeur**, Soeur **Marie-Marcelle**, Soeur **Marie-Blanche-Yvonne**, Soeur **Marie-Eugène-de-Milan**, Soeur **Marie-Elizabeth-de-Lorraine**, Soeur **Marie-Raymond**, Soeur **Marie-Catherine-de-Suède**, Soeur **Marie-Emile**, *professes vocales*, et Soeur **Marie-Séraphin**, *professe coadjutrice*.

L'officiant a prêché l'allocution de circonstance.

Le même jour, également au Mont-Sainte-Anne, dans l'après-midi, M. l'abbé Curotté, de l'archevêché de Montréal, présidait une autre cérémonie de profession religieuse.

Ont émis les vœux temporaires : Soeur Marie-Joseph-Alexandre (Clara Saint-Denis), de Montréal; Soeur Marie-Jean-du-Carmel (Oliva Gagnon), de Saint-Georges-de-Montréal; Soeur Marie-Cécile-du-Rosaire (Jeannette Prévost), de Montréal; Soeur Marie-Didace (Lucrèce Guertin), de Saint-Jacques-le-Mineur; Soeur Marie-Thérèse-de-Lisieux (Bernadette Trudeau), de Saint-Michel-de-Napierville; Soeur Bernard-de-Marie (Eva Côté), de Marlboro; Soeur Marie-François-d'Assise (Bernadette Brien), de Sainte-Marie-Salomé; Soeur Marie-Anne-Clarisse (Angéline Trépanier), de La Sarre; Soeur Marie-Georges (Cécile Poirier), de Montréal; Soeur Marie-Louis-Armand (Albertine Latreille), de Saint-Polycarpe; Soeur Marie-Ange-Aline (Marie-Ange Douville), de Montréal; Soeur Marie-Amélie-de-Savoie (Thérèse Grégoire), de Saint-Théodore-de-Chertsey; Soeur Marie-Anne-Mathilda (Lina Roy), de Holyoke; Soeur Marie-Irène-du-Sacré-Coeur (Donalda Bérard), de Bennington; Soeur Marie-Marcelle-de-Rome (Alberta Derome), de Montréal; Soeur Marie-Domina (Flore-Aimée Faille), de Saint-Philippe; Soeur Marie-Jean-du-Cénacle (Honorine Gareau), de Saint-Rédempteur; Soeur Marie-Louise-de-Savoie (Marie-Louise Vincent), de Saint-Zotique-de-Soulanges; Soeur Marie-Rose-Cécile (Humbéline Campeau), de Saint-Henri-de-Montréal; Soeur Marie-Louise-Ida (Angéline Lebeau), de Saint-Paul-l'Ermite; Soeur Marie-Charles-Auguste (Jeanne Locas), de Terrebonne; Soeur Marie-Aglaé (Berthe Langlois), de Montréal; Soeur Marie-Véronique-de-Milan (Cécile Lajoie), de Holyoke; Soeur Marie-Nicolas (Clara Lajoie), de Saint-Alexis-de-Monts; Soeur Marie-Joséphine (Berthe Gouin), de Lachine; Soeur Marie-Joseph-du-Sacré-Coeur (Ida Granger), de Saint-Victor-d'Arifred; Marie-Gertrude-de-Jésus (Cécile Lapointe), d'Ottawa; Soeur Marie-Virginie (Yvonne Roch), de Saint-Esprit; Soeur Marie-Onésime (Elzire Simard), de Saint-Ambroise; Soeur Marie-Joseph-de-Nazareth (Marie-Joseph Léveillé), de Saint-Jacques; Soeur Marie-Félix-de-Nole (Yvonne Joly), de Saint-Gabriel-de-Brandon; Soeur Marie-François-de-Genève (Alma Coursol), de Sainte-Monique; Soeur Marie-Philomène-des-Anges (Diana Benoit), de Lachine; Soeur Marie-Jeanne-Emélie (Jeanne Lacasse), de Sainte-Anne-de-Plaines, *professes vocales*, et Soeur Marie-Anne-Philomène (Louise Dufresne), de Saint-Simon; Soeur Marie-Louise (Alice Ritchie), de Saint-Donat, *professes coadjutrices*.